



Commission Consultative Paritaire des contractuels IATSS du 26 août 2015 - Compte rendu -

Représentants de l'administration :

- M. Derrien, agent comptable du LP Laplace (Caen), M. Guiter (SG DSDEN Orne), M. Lucas (DAFCO), Mme Masneuf (DRH), Mme Maurouard (chef de la DEPAP)...

Représentants du personnel :

- Délégation du SNASUB-FSU : Johanna Abraham, Cécile Carin, Séverine Champroux, Dorothée Laval, Aline Lecomte, Josiane Vielpeau.

Avis défavorables

Un seul avis défavorable.

Le SNASUB-FSU est intervenu en faveur d'une collègue de labo qui avait eu initialement un avis défavorable mais qui a été nuancé par la suite le chef d'établissement après une intervention syndicale et a permis à la collègue d'obtenir une affectation.

Non réemploi

Un certain nombre de collègues n'ont pas eu d'affectation en cette rentrée. Il est nécessaire qu'elles se signalent régulièrement auprès des services de la DEPAP car des postes peuvent encore se libérer.

Intervention de François Ferrette, au titre d'expert

1 - Rémunérations

La FSU et son syndicat du personnel administratif sont très attentifs au niveau des rémunérations des contractuels qui sont très souvent les personnels les moins payés alors que leur rôle reste significatif dans le fonctionnement de nos services.

A – Quelle suite aux avis du 10 juin 2015 du CTA ?

La FSU est intervenue au CTA du 10 juin et y a fait voter 3 avis dont nous souhaitons avoir une suite :

- « Le CTA demande qu'un avenant aux contrats des agents de catégorie C et B IATSS leur soit envoyé dans les plus brefs délais pour tenir compte de la revalorisation du pied de grille des fonctionnaires de ces catégories au 1er janvier 2015. » 10 pour (FSU, SGEN-CFDT, SUD, UNSA), 0 contre, 0 abstention.

- « Le CTA demande que les agents non titulaires, notamment en GRETA, reçus dans les recrutements réservés Sauvadet soient titularisés sur leur poste. L'employeur public doit lutter contre la précarité où qu'elle soit. » 6 pour (5 FSU, 1 SUD), 4 abstention (2 UNSA, 2 SGEN-CFDT).

- « Le CTA demande à ce que les agents en CDD recrutés sur 10 mois le soient sur 12 mois, ainsi que le permet la loi ». 6 pour (5 FSU, 1 SUD), 4 abstention (2 UNSA, 2 SGEN-CFDT). En ce qui concerne ce dernier avis, il nous semble qu'une réflexion pourrait être menée sur les situations particulières d'agents dont la durée de chômage est de quelques semaines seulement l'été. Ce derniers pourraient avoir un contrat de 12 mois et simplifierait les démarches fastidieuses auprès de Pôle emploi.

Les avis imposent certaines obligations de la part de l'administration : les avis doivent être portés, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents en fonction dans les administrations, services ou établissements intéressés dans un délai d'un mois ; les comités techniques doivent, dans un délai de deux mois, être informés, par une communication écrite du président à chacun des membres, des suites données à leurs propositions et avis.

Réponse de Mme Masneuf : les avis seront mis prochainement en ligne sur l'intranet du rectorat

B – Prime de Noël

Les contractuels ont désormais deux années de suite connu une prime de Noël sous forme de 71 points d'indice supplémentaires aux mois de décembre 2013 et 2014. Nous souhaiterions savoir si cette prime sera reconduite en décembre 2015. Il nous semble légitime que les contractuels puissent bénéficier de cette augmentation eu égard aux pertes de salaires liés au décalage entre les revalorisations des bas salaires des fonctionnaires et celles des agents non titulaires.

Réponse de Mme Masneuf : le versement éventuel d'une prime de Noël est subordonné au budget en fin d'année. A cette étape, il n'est pas possible de donner des informations. Quant au principe de la prime de Noël, elle ne dit ni oui ni non, renvoyant aux crédits disponibles. Des informations plus précises seront données en octobre.

C – le principe de la hausse automatique en même temps que les fonctionnaires

La question des hausses de salaires va sans doute se poser si un accord majoritaire se dégage pour l'adoption du projet d'accord relatif à « l'avenir de la fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations ». Celle-ci prévoit une hausse en janvier 2016 pour les agents de catégorie B et en janvier 2017 pour ceux de catégorie C et A.

Pouvez-vous nous confirmer que les contrats proposés en septembre 2015 sont à 321 points d'indice en C, 326 en B et 365 en A ?

Réponse de Mme Masneuf : les montants de rémunérations seront bien portés de 316 à 321 en catégorie C et de 321 à 326 en catégorie B. En A, rien de changé, le montant reste identique à celui de l'an passé.

D – la politique éclatée des rémunérations

Dans l'académie de Caen, nous avons repéré au moins 3 régimes différents de rémunérations :

- un premier régime concerne les contractuels recrutés par le rectorat.
- un second régime concerne les contractuels en formation continue (GRETA, sans parler du GIP-FCIP)
- un troisième régime concerne les contractuels en université.

Pour les agents en GRETA, la situation est encore confuse, faute de disposer des grilles indiciaires qui semblent exister et dont on ne sait pas si elles sont identiques d'un GRETA à l'autre. A l'université de Caen, les contractuels de catégorie B et A perçoivent des montants indemnitaires équivalents à ce que toucherait un fonctionnaire sur le même poste. Les agents de catégorie C, perçoivent mensuellement 54.13 € bruts. Le 10 juillet 2015, le conseil d'administration de l'université a créé une prime d'intéressement à destination de l'ensemble des BIATSS, titulaires ou non. Sa part fixe est de 200€ brut et une part variable pourra augmenter ce montant. Si nous contestons la philosophie de la prime d'intéressement, il n'en reste pas moins que des sommes nouvelles vont alimenter les bulletins de paie.

On le voit, malgré la nature juridique identique du recrutement des contractuels de droit public, les salaires peuvent varier assez notablement. Le SNASUB-FSU est favorable à une politique égalitaire.

Pas de réponse particulière de l'administration.

2 - bilan 2015 des recrutements Sauvadet et perspectives 2016

Depuis l'adoption de la loi Sauvadet, le nombre de contractuels administratifs de l'académie de Caen a chuté, passant de 159 à la rentrée 2009 à 87 à la rentrée 2014. Pour les personnels de labos, la tendance est moins nette avec 12 agents non titulaires en 2009 et 8 recrutés en 2014.

Nous constatons que les chiffres officiels sont faussés par la mise à l'écart statistique des personnels en GRETA. Le motif invoqué est budgétaire : recrutés sur ressources propres, ils ne pourraient entrer dans les statistiques. Nous contestons cette approche : d'une part, les contractuels en GRETA sont des agents publics de l'Etat et, d'autre part, les statistiques pour l'enseignement supérieur font apparaître ceux recrutés sur cette base. On ne s'explique pas qu'un seul ministère ait deux attitudes différentes selon le degré d'enseignement.

En 2012, ils représentaient alors 12% de l'ensemble des ATSS. A la rentrée 2013, il y en avait 10,3%. Un effort est fait mais nous constatons que leur présence reste significative. Aussi, il faut certainement s'interroger sur la qualité de la préparation des candidats, les critères retenus pour ne pas titulariser des collègues qui sont pourtant recrutés d'année en année mais qui ne passent pas le cap du recrutement réservé. Un effort est à faire en ce qui concerne l'accompagnement : rapports de jury, oraux blancs, etc.

Le SNASUB-FSU demande l'ouverture en 2016 de recrutement Sauvadet ainsi que des recrutements de « droit commun ».

Réponse de Mme Masneuf : cette année, les candidats n'ont pas suffisamment préparé les oraux. Elle constate une méconnaissance de l'environnement professionnel (composition d'un CA d'établissement scolaire, par exemple) et une durée trop réduite des présentations. Pour 2016, les autorités académiques s'attacheront à ce que des offres de recrutements existent aussi bien en réservé qu'en recrutement de droit commun.

3 - ASIA fin de contrat

La demande de fin de contrat est possible après le dernier jour du contrat mais avant le 30 juin de l'année. Un document d'accueil des personnels contractuels pourrait être élaboré afin de les informer de leurs droits et notamment de l'action sociale particulière auxquels ils peuvent prétendre dans l'académie de Caen (sauf en GRETA).

Réponse de Mme Masneuf : la question de document sur l'action sociale, élaboré en direction des contractuels, relève de la CAAS (commission académique d'action sociale).

Pour se défendre, une seule adresse !

**SNASUB-FSU, 48, rue du Val Noble, 61000 Alençon
02.33.27.56.09 / 06.11.64.15.57**

**snasub-caen@orange.fr / www.snasub-caen.fr /
chaque jour : 13h30 - 17h30**

Rejoignez-nous !

Renforcez le réseau de solidarité et d'entraide !

Cliquer sur le lien ci-dessous et remplissez le bulletin d'adhésion :

http://www.snasub.fr/IMG/pdf/Bull_Adhesion_Caen_2015-16.pdf

**CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € /
CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité**